

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 Octobre 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M Hassen BOUAITA (FMBZ KPMG TUNISIE) et Mme Nejiba CHOUK (CABINET NEJIBA CHOUK).

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTE	2 024	2 023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		10 037 847	9 738 312
Moins : Amortissements		-8 761 374	-8 745 120
	V.1	1 276 473	993 192
Immobilisations corporelles		290 652 757	280 250 124
Moins : Amortissements		-182 651 330	-179 806 182
	V.2	108 001 427	100 443 942
Immobilisations financières		5 738 225	5 621 645
Moins : Provisions		-4 508 355	-4 508 355
	V.3	1 229 870	1 113 290
Total des actifs immobilisés		110 507 770	102 550 424
Autres actifs non courants	V.4	141 363	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		110 649 133	102 550 424
ACTIFS COURANTS			
Stocks		43 334 780	78 780 860
Moins : Provisions		-991 388	-1 163 878
	V.5	42 343 392	77 616 982
Clients et comptes rattachés		38 368 907	41 847 678
Moins : Provisions		-17 023 900	-15 319 459
	V.6	21 345 007	26 528 219
Autres actifs courants		16 799 392	12 323 968
Moins : Provisions		-583 746	-233 590
	V.7	16 215 646	12 090 377
Placements et autres actifs financiers		7 332 870	7 293 172
Moins : Provisions		0	-36 758
	V.8	7 332 870	7 256 414
Liquidités et équivalents de liquidités	V.9	6 773 367	1 691 731
TOTAL ACTIFS COURANTS		94 010 282	125 183 724
TOTAL ACTIFS		204 659 415	227 734 148

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2 024	2 023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 481 039	2 481 039
Réserves spéciales		76 866 133	76 866 133
Actions propres		-325 724	-325 724
Autres capitaux propres		7 705 346	7 705 346
Résultats reportés		-84 210 888	-82 640 240
T. CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		15 139 375	16 710 023
RESULTAT DE L'EXERCICE		-9 929 154	-1 570 648
T. CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT AFFECTATION		5 210 221	15 139 375
Intérêts minoritaires dans les capitaux		-2 492	-2 014
Intérêts minoritaires dans le résultat		-434	-478
		-2 926	-2 492
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	VI.1	5 207 295	15 136 883
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	VI.2	11 433 035	8 387 649
Provisions	VI.4	16 842 467	18 584 225
Autres passifs non courants	VI.3	31 886 465	6 836 261
		60 161 967	33 808 135
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	20 967 172	34 317 443
Autres passifs courants	VI.6	33 621 722	55 870 520
Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.7	84 701 260	88 601 167
TOTAL PASSIFS COURANTS		139 290 153	178 789 130
TOTAL PASSIFS		199 452 120	212 597 264
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		204 659 415	227 734 148

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

LIBELLES	NOTE	2 024	2 023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	VII.1.1	142 820 547	138 287 350
Autres produits d'exploitation	VII.1.2	385 673	867 577
Total des produits d'exploitation	VII.1	143 206 220	139 154 927
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de PF et des encours		23 431 741	-8 741 724
Achats d'approvisionnements consommés	VII.2.1	80 050 072	101 418 434
Charges de personnel	VII.2.2	23 593 465	25 127 915
Dotations aux amortissements & aux provisions	VII.2.3	5 999 599	3 915 182
Autres charges d'exploitation	VII.2.4	9 958 696	8 030 768
Total des charges d'exploitation		143 033 573	129 750 576
RESULTAT D'EXPLOITATION		172 646	9 404 352
Charges financières nettes	VII.2.5	-12 760 935	-10 932 435
Produits des placements		3 558	2 452
Autres gains ordinaires	VII.2.6	3 159 757	953 222
Autres pertes ordinaires	VII.2.7	-109 686	-624 872
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-9 534 660	-1 197 281
Impôt sur les sociétés	VII.2.8	-394 928	-373 845
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-9 929 588	-1 571 126
Eléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	VII.2.9	-9 929 588	-1 571 126
Effets des modifications comptables			
RESULTAT APRES MOD. COMPTABLES		-9 929 588	-1 571 126
Intérêts minoritaires dans le résultat		-434	-478
Intérêts du groupe dans le résultat		-9 929 154	-1 570 648

Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	NOTES	2 024	2 023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		-9 929 588	-1 571 126
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		3 035 676	3 273 333
- Autres variations impactant les KP		0	-187 151
- Résorption des subventions d'investissement		0	-3 750
- Variations des :			
Stocks		35 446 080	1 910 078
Créances		3 478 771	1 148 203
Autres actifs courants		-4 475 425	511 966
Placements et autres actifs financiers		-39 699	327 848
Fournisseurs et autres dettes		11 699 932	-1 630 724
Autres passifs courants		-22 248 798	-5 511 736
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	VIII.1	16 966 950	-1 733 057
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 764 344	-6 858 208
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		62 176	0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		0	102 113
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-116 580	0
Décaissements affectés aux autres actifs non courants		-212 045	0
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	VIII.2	-11 030 793	-6 756 095
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements décaissements provenant de CCA			
Encaissements décaissements provenant des emprunts		-1 536 658	6 881 400
Encaissements provenant des subventions			
Encaissements provenant de la cession de titres de placement			
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	VIII.3	-1 536 658	6 881 400
Variation de trésorerie		4 399 499	-1 607 753
Trésorerie au début de l'exercice		-11 216 730	-9 608 977
Trésorerie à la clôture de l'exercice	VIII.4	-6 817 231	-11 216 730

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

NOTE N° I : PRESENTATION DU GROUPE

I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE :

Le groupe « **STIP** » est composé de quatre sociétés : La STIP, la SOMACOP, la AMINE PLUS TIRE (EX SOMACOP PLUS) et la SMTP Amine.

I.1.1. La STIP :

C'est une société anonyme, créée le 21 juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, la Société AFRICA HOLDING a acheté à travers la BVMT 2 982 119 actions sur les 4 207 823 actions composant le capital social soit 70,87%.

En 2021, Monsieur Mahdi DRIDI a acheté 615 288 actions soit 14,62 % des actions. Ces actions ont fait l'objet d'une promesse de vente au profit de la SOMACOP conditionnée à la levée des suretés les grevant.

En 2023, la promesse de vente a été annulée et Monsieur Mehdi Dridi est demeuré propriétaire des susdites actions.

I.1.2- LA SOMACOP :

La SOMACOP est une société anonyme constituée en 1983 avec un capital de 120 000 D.

La SOMACOP a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulcanisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Au 31 décembre 2024, le capital de la SOMACOP est arrêté à 595 000 D divisé en 59 500 actions de 10 dinars chacune ainsi qu'il résulte de l'évolution ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	VALEURS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	12 000	120 000	120 000
AGE DU 15/12/1983	Augmentation en numéraire	6 000	60 000	180 000
AGE DU 22/06/1987	- Réduction du capital par absorption des pertes	-11 000	-110 000	70 000
	- Augmentation du capital en numéraire	15 000	150 000	220 000
AGE DU 14/01/1993	- Réduction du capital par absorption des pertes	-11 000	-110 000	110 000
AGE DU 12/04/1994	Augmentation par Conversion de créances STIP	50 000	500 000	610 000
AGE DU 10/11/2005	- Réduction par absorption des pertes	-61 000	-610 000	0
	- Augmentation par Conversion de créances STIP	500 000	5 000 000	5 000 000
AGE DU 07/03/2006	- Réduction par absorption des pertes	-440 500	-4 405 000	595 000
SITUATION AU 31/12/2024		59 500	595 000	595 000

Sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, la STIP détient 59 491 actions soit un pourcentage de contrôle de 99,98%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

I.1.3- La SMTP Amine :

La SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain constituée en 1997 au capital de 55 943 000 Dirham Marocain.

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après-vente des pneumatiques.

La STIP détient 363 978 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal commun marocain.

La SMTP Amine est en cours de règlement judiciaire. En application des normes comptables en vigueur, elle a été écartée du périmètre de la consolidation.

I.1.4- LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE :

LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE (EX SOMACOP PLUS) est une société à responsabilité limitée constituée le 19/10/1998 avec un capital de 10 000 D.

LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Au 31 décembre 2024, le capital est arrêté à 1 000 000 D divisé en 200 000 parts sociales de 5 dinars chacune ainsi qu'il résulte des modifications ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTION	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	2 000	10 000	10 000
AGE DU 01/03/2013	Augmentation en numéraire	58 000	290 000	300 000
AGE DU 01/09/2015	Augmentation du capital	140 000	700 000	1 000 000
SITUATION AU 31/12/2024		200 000	1 000 000	1 000 000

Sur les 200 000 parts composant le capital de la SOCIETE AMINE PLUS TIRE, la SOMACOP détient 199 800 parts conférant à la STIP un pourcentage de contrôle de 99,90%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables NCT N° 35 à 39 relatives à la consolidation.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

II.2.1. Continuité d'exploitation :

Le groupe a enregistré un résultat net consolidé déficitaire au titre de l'exercice 2024 égal à - 9 929 588 D. Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 5 207 295 D pour un capital social de 12 623 469 D.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement admis en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que les sociétés du groupe sont en mesure de réaliser leurs éléments d'actifs et de s'acquitter de leurs obligations dans le cours normal des affaires.

Bien que les capitaux propres du groupe soient en dessous de la moitié du capital de chacune des sociétés, la Direction du groupe estime être en mesure de continuer l'exploitation des différentes sociétés.

STIP :

Au cours de l'exercice en 2016, la société AFRICA HOLDING a acheté par l'intermédiaire de la Bourse des Valeurs Mobilières 70,87 % du capital de la STIP. Un plan de restructuration a été établi et mis en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières ;
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié ;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;

Compte tenu des efforts ci-dessus présentés et des résultats positifs en découlant portant les capitaux propres de - **223 530 257 D** au 31 décembre 2017 à + **6 066 397 D** au 31 décembre 2024 enregistrant une augmentation égale à **229 596 654 D**. Les états financiers de la STIP ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, concernant la continuité de l'exploitation de la société STIP doit être prise soit par la régularisation de la situation soit par la dissolution de la société.

SOMACOP :

Au cours de la période 2017- 2022 la gestion de la SOMACOP a été caractérisée par la rationalisation des charges et par la mise en place d'une nouvelle politique de recouvrement des créances ce qui a permis de remédier progressivement aux déséquilibres financiers affichés. Cependant, les pertes enregistrées en 2023 et en 2024 ont ramené les capitaux propres de la SOMACOP en dessous de la moitié du capital social (capitaux propres négatifs de 598 276 d au 31 décembre 2024 pour un capital de 595 000 D).

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, concernant la continuité de l'exploitation de la société SOMACOP doit être prise soit par la régularisation de la situation soit par la dissolution de la société.

Les états financiers de la SOMACOP ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

AMINE PLUS TIRE :

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la société AMINE PLUS TIRE sont arrêtés à - 1 388 658 D soit 1 888 558 D en deçà de 50% du capital social correspondant au minimum exigé par les dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, concernant la continuité de l'exploitation de la société AMINE PLUS TIRE, doit être prise soit par la régularisation de la situation soit par la dissolution de la société.

Les états financiers de AMINE PLUS TIRE ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

SMTF Amine :

La SMTF Amine SA, résidente au Maroc a été soumise en 2017 à la procédure de redressement des entreprises en difficultés économiques. Par conséquent, elle a été exclue du périmètre de consolidation.

II.2.2. Unité monétaire :

Les états financiers consolidés sont établis en Dinars Tunisiens.

II.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 724 096 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages industriels	20%

En 2021 la société mère a réévalué le terrain et les constructions d'exploitation engendrant une plus-value de réévaluation égale à 74 247 016 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

II.2.4. Stocks :

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits en cours, produits finis et marchandises sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NCT N° 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

II.2.5. Emprunts et charges d'emprunt :

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NCT N° 13 relative aux charges d'emprunt.

II.2.6. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme comptable NC N°15 relative aux opérations en monnaies étrangères sauf pour les gains ou les pertes de change de l'entreprise relatifs à la conversion d'éléments monétaires d'actif ou de passif, dont la durée de vie prédéterminée ou prévisible s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent qui sont reportés et amortis, sur une base systématique et logique, sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif.

II.2.7. Revenus :

Les revenus provenant de la vente de marchandises et de produits fabriqués par le groupe sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus découlant de la prestation de services sont, lorsque le résultat peut être estimé de façon fiable, comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations à la date d'arrêté des états financiers consolidés.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers peut être mesurée de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente de marchandises et produits fabriqués, de prestations de services ou de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une provision distincte est constituée pour en tenir compte ; le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

II.2.8. Notification de redressement douanier :

La STIP a reçu en 2020 une notification de redressement de la part de la direction des douanes pour un montant égal à 156 649 077 D pour cause de non-rapatriement des produits des exportations.

Compte tenu des justificatifs présentés et des efforts en vue de présenter les justificatifs restants, la société estime que le risque financier est peu probable.

II.3. Fait marquant de l'exercice

Au cours de l'exercice 2024, la Direction Générale de la société STIP a décidé, après consultation de la Commission Centrale du Contrôle du Licenciement en place auprès du ministère des affaires sociales, l'arrêt de l'activité (chômage technique) de ses deux usines pour 2 mois à partir du 16 Avril 2024.

Durant cette période, le personnel a bénéficié de 50% de son salaire brut.

Cette décision a été prise en raison du niveau du stock de produits finis atteint par la société, environ 50 000 KD à la date de la prise de décision du chômage technique.

Il convient de signaler que l'activité commerciale de la société ne s'est pas arrêtée pour autant et que les deux usines ont repris la production à partir du 29 Avril 2024 pour Menzel Bouguiba et le 22 mai 2024 pour M'SAKEN.

II.4. Événement postérieur à la date de clôture

Postérieurement au 31 décembre 2024, une grève a été décidée par le nouveau bureau syndical de la société STIP et a couvert la période allant du 13 mars au 2 avril 2025.

Cette grève a notamment perturbé la production, les ventes et a retardé le dédouanement des importations de matières premières.

L'impact financier de cette grève sur les comptes de 2025 ne peut être actuellement estimé.

III. PERIMETRE, METHODES ET DATE DE CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

III.1. Périmètre de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci à l'exclusion de la SMTP Amine déclarée en règlement judiciaire.

Le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

LIBELLE	METHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTROLE	% D'INTERET
Société Mère : STIP	IG	100,00%	100,00%
Sociétés Filiales			
SOMACOP	IG	99,98%	99,98%
AMINE PLUS TIRE	IG	99,90%	99,89%

-III.2. Méthode de consolidation :

Les sociétés du groupe ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la STIP et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la STIP.
- La valeur comptable de la participation de la STIP dans chaque filiale est éliminée pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

III.3. Date de clôture :

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre 2024.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN

Le bilan consolidé du groupe, arrêté au 31 décembre 2024, présente un total net égal à 204 659 415 D contre 227 734 148 D au 31 décembre 2023, enregistrant une baisse de 23 074 733 D détaillée par rubrique comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	Note	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023	VARIATIONS	
				+	-
ACTIFS :					
ACTIFS NON COURANTS :					
- Immobilisations incorporelles	V.1	1 276 473	993 192	283 281	
- Immobilisations corporelles	V.2	108 001 427	100 443 942	7 557 485	
- Immobilisations financières	V.3	1 229 870	1 113 289	116 580	
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		110 507 770	102 550 424	7 957 346	
- Autres actifs non courants	V.4	141 363	0	141 363	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		110 649 133	102 550 424	8 098 709	
ACTIFS COURANTS :					
- Stocks	V.5	42 343 392	77 616 982		35 273 591
- Clients et comptes rattachés	V.6	21 345 007	26 528 219		5 183 212
- Autres actifs courants	V.7	16 215 646	12 090 377	4 125 269	
- Placements et autres actifs financiers	V.8	7 332 870	7 256 414	76 456	
- Liquidités et équivalents de liquidités	V.9	6 773 367	1 691 732	5 081 635	
TOTAL ACTIFS COURANTS		94 010 282	125 183 724		31 173 442
TOTAL ACTIFS		204 659 415	227 734 148		23 074 733
CAPITAUX PROPRES :					
- Capital social		12 623 469	12 623 469	0	
- Réserves légales		2 481 039	2 481 039	0	
- Réserves spéciales		76 866 133	76 866 133	0	
- Actions propres		-325 724	-325 724	0	
- Autres capitaux propres		7 705 346	7 705 346	0	
- Résultats reportés		-84 210 888	-82 640 240		1 570 647
- Résultat de l'exercice		-9 929 154	-1 570 648		8 358 506
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 210 221	15 139 375		9 929 155
- Intérêts minoritaires dans les capitaux		-2 492	-2 014		478
- Intérêts minoritaires dans le résultat		-434	-478	44	
TOTAL DES CP NETS DES INTERETS MINORITAIRES	VI.1	5 207 295	15 136 883		9 929 588
PASSIFS :					
PASSIFS NON COURANTS :					
- Emprunts	VI.2	11 433 035	8 387 649	3 045 386	
- Autres passifs non courants	VI.3	31 886 465	6 836 261	25 050 203	
- Provisions	VI.4	16 842 467	18 584 225		1 741 757
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		60 161 967	33 808 135	26 353 832	
PASSIFS COURANTS :					
- Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	20 967 172	34 317 443		13 350 271
- Autres passifs courants	VI.6	33 621 722	55 870 520		22 248 798
- Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.7	84 701 260	88 601 167		3 899 907
TOTAL PASSIFS COURANTS		139 290 153	178 789 130		39 498 977
TOTAL PASSIFS		199 452 120	212 597 264		13 145 145
T. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		204 659 415	227 734 148		23 074 733

V.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles est arrêtée au 31 décembre 2024 à 1 276 473 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Know how	7 004 062	7 004 062
Logiciels	844 386	830 985
Fonds commercial	1 078 672	1 034 697
BREVET	230	230
Site WEB	29 200	29 200
Avance sur immobilisations incorporelles	5 584	5 584
Immobilisations en cours	1 075 713	833 554
TOTAL VALEUR BRUTE	10 037 847	9 738 312
AMORTISSEMENTS	-8 761 374	-8 745 120
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 276 473	993 192

V.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est arrêtée au 31 décembre 2024 à 108 001 427 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Terrain	1 668 401	1 668 401
Constructions	88 184 353	88 184 353
Constructions réévaluées	3 544 316	3 544 316
Agencement et aménagement des constructions	10 448 939	10 414 069
Matériel et outillage industriel	122 441 648	118 513 847
Matériel et outillage réévalués	37 454 318	37 454 318
Matériel de transport	2 798 313	2 845 138
Matériel informatique	1 727 410	1 688 117
Agencement, aménagement et installations	6 559 029	5 134 774
Equipements de bureau	705 680	622 574
Immobilisations en cours	15 120 351	10 180 218
TOTAL VALEUR BRUTE	290 652 757	280 250 124
AMORTISSEMENTS	-182 651 330	-179 806 182
VALEUR NETTE COMPTABLE	108 001 427	100 443 942

V.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur nette comptable des immobilisations financières est arrêtée au 31 décembre 2024 à 1 229 870 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Titres de participation SMTP*	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	1 229 870	1 113 290
TOTAL VALEURS BRUTES	5 738 225	5 621 645
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-4 508 355	-4 508 355
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 229 870	1 113 290

* La SMTP, filiale marocaine de la STIP, a été déclarée en règlement judiciaire suivant décision du juge du tribunal commercial de Casablanca en date du 25/09/2017.

La participation de la STIP au capital de cette dernière soit (4 508 355 D) a été intégralement provisionnée depuis 2017.

V.4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

Les autres actifs non courants au 31 décembre 2024 correspondent à des charges à répartir constatées au niveau de la STIP pour une valeur brute de 212 045 D et résorbées à hauteur de 70 682 D.

V.5. STOCKS :

Les stocks sont arrêtés au 31 décembre 2024 à 42 343 392 dinars détaillés comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Matières premières	17 520 097	28 918 083
Autres approvisionnements	9 747 850	9 903 947
Produits finis et marchandises	8 863 778	33 705 560
En-cours de production	7 203 055	6 253 271
TOTAL VALEUR BRUTE	43 334 780	78 780 860
PROVISIONS	-991 388	-1 163 878
VALEURS NETTES COMPTABLES	42 343 392	77 616 982

V.6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31 Décembre 2024, les créances nettes sur les clients s'élèvent à 21 345 007 D et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Clients locaux	9 071 315	9 142 726
Clients étrangers	3 286 968	6 300 749
Clients douteux	18 376 006	15 319 460
Clients, écart de conversion	2 332	31 825
Chèques en caisse	2 455 016	9 808 527
Clients effets à recevoir	5 177 269	1 244 394
TOTAL VALEURS BRUTES	38 368 907	41 847 678
PROVISIONS	-17 023 900	-15 319 459
VALEURS NETTES COMPTABLES	21 345 007	26 528 219

V.7. AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 16 215 646 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Fournisseurs débiteurs	6 602 852	4 938 549
Charges constatées d'avance	1 038 843	601 068
Personnel	593 560	358 849
RRRO & autres avoirs non reçus	0	9 663
Etat, crédit de TVA	315 921	354 510
Etat, impôts/sociétés à reporter	7 226 316	5 698 972
Etat, rappel d'impôt	0	592
Etat, autres taxes	695 806	354 265
Produits à recevoir	310 806	0
Débiteurs divers	15 287	7 500
TOTAL VALEURS BRUTES	16 799 392	12 323 968
PROVISIONS POUR DEPRECIATION / AAC	-583 746	-233 590
VALEURS NETTES COMPTABLES	16 215 646	12 090 377

V.8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 7 332 870 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Régies d'avances et accreditifs – STIP	7 282 475	7 193 174
Placements à court terme – SOMACOP	50 395	99 998
VALEUR BRUTE	7 332 870	7 293 172
PROVISIONS	0	-36 758
VALEURS NETTES	7 332 870	7 256 414

V.8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 6 773 367 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs à l'encaissement	1 589 207	0
Banques	5 115 456	1 633 244
Caisses	68 703	58 487
TOTAL GENERAL	6 773 367	1 691 731

VI. NOTES RELATIVES AUX RUBRIQUES DU PASSIF DU BILAN

VI.1. CAPITAUX PROPRES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 5 207 295 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	12 623 469	12 623 469
Réserve légale	2 481 039	2 481 039
Réserves spéciales	76 866 133	76 866 133
Actions propres	-325 724	-325 724
Autres capitaux propres	7 705 346	7 705 346
Résultats reportés	-84 210 888	-82 640 240
Total CP avant résultat de l'exercice	15 139 375	16 710 023
Résultat de l'exercice	-9 929 154	-1 570 648
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	5 210 221	15 139 375
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	-2 492	-2 014
Intérêts minoritaires dans le résultat	-434	-478
Total des intérêts minoritaires	-2 926	-2 492
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	5 207 296	15 136 883

Actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le rachat de 32 853 actions propres afin de réguler le cours boursier à un cours moyen de 9,917 D soit pour une valeur totale de 325 724 D.

Au 31 Décembre 2024, la STIP détenait encore les 32 845 actions.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N° 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 1er février 2023 a approuvé la mise en vente de ces actions.

VI.2. EMPRUNTS :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2024 à 11 433 035 dinars est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts à plus d'un an STIP	11 403 638	8 326 346
Emprunts à plus d'un an SOMACOP	29 397	61 303
	11 433 035	8 387 649

VI.3. AUTRES PASSIFS NON COURANTS :

Au 31 décembre 2024, cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fiscales et CNSS	31 886 465	6 836 261
Total	31 886 465	6 836 261

VI.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 16 842 467 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 567 123	1 739 466
Autres provisions pour risques et charges	15 275 344	16 844 759
Total	16 842 467	18 584 225

VI.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2024 à 20 967 172 dinars, est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation		
Fournisseurs locaux	5 344 058	5 403 010
Fournisseurs étrangers	10 749 915	25 702 728
Fournisseurs, effets à payer	33 819	33 819
Fournisseurs, factures non parvenues	4 570 027	2 879 276
S/Total	20 697 819	34 018 832
Fournisseurs d'immobilisations - S/Total	269 353	298 610
Total général	20 967 172	34 317 443

VI.6. AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 33 621 722 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Clients créditeurs	5 141 901	1 703 333
Personnel	2 718 312	3 237 900
Etat, impôts et taxes	18 376 475	35 101 473
Etat, autres taxes	0	42 726
Sociétés du groupe	0	1 001 000
CNSS	2 838 028	8 772 562
Créditeurs divers	668 755	54 240
Charges à payer	53 044	42 384
Jetons de présence à payer	66 388	24 388
Héritiers AD	3 156 505	4 909 500
Compte courant actionnaire	123 160	981 015
Produits constatés d'avance	432 826	0
Divers	46 329	0
TOTAUX	33 621 722	55 870 520

VI.7. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 84 701 260 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts échus et à moins d'un an		
Echéances en principal à moins d'un an	2 251 491	7 130 524
Echéances en principal impayées	1 800 000	1 800 000
Crédits de gestion	65 292 810	66 056 341
Intérêts courus	1 177 151	705 841
Intérêts Impayés	589 211	0
S/TOTAL	71 110 663	75 692 707
Banques et autres organismes financiers (débiteurs)	13 590 597	12 908 460
TOTAL	84 701 260	88 601 167

VII NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat consolidé net négatif de la Société STIP et de ses filiales est arrêté au 31 décembre 2024 à – 9 929 154 dinars contre -1 570 648 dinars au 31 décembre 2023, enregistrant une aggravation de 8 358 506 dinars.

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice, détaillée comme suit :

LIBELLES	(En Dinars)		VARIATIONS
	31/12/2024 Montants	31/12/2023 Montants	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Revenus	142 820 547	138 287 350	4 533 197
- Autres produits d'exploitation	385 673	867 577	-481 905
Total des produits d'exploitation	143 206 220	139 154 927	4 051 292
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation des stocks de produits finis et des encours	23 431 741	-8 741 724	32 173 465
- Achats de marchandises et d'approvisionnements consommés	80 050 072	101 418 434	-21 368 362
Marge commerciale	39 724 406	46 478 218	-6 753 811
- Charges de personnel	23 593 465	25 127 915	-1 534 450
- Dotations aux amortissements et aux provisions	5 999 599	3 915 182	2 084 417
- Autres charges d'exploitation	9 958 696	8 030 768	1 927 928
Total des charges d'exploitation	143 033 573	129 750 576	13 282 997
RESULTAT D'EXPLOITATION	172 646	9 404 352	-9 231 705
- Charges financières nettes	-12 760 935	-10 932 435	-1 828 500
- Produits des placements	3 558	2 452	1 106
- Autres gains ordinaires	3 159 757	953 222	2 206 534
- Autres pertes ordinaires	-109 686	-624 872	515 186
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT	-9 534 660	-1 197 281	-8 337 379
- Impôt sur les bénéfices	-394 928	-373 845	-21 083
- Contribution conjoncturelle	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-9 929 588	-1 571 126	-8 358 462
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	-9 929 588	-1 571 126	-8 358 462
INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	-434	-478	44
PARTS DU GROUPE DANS LE RESULTAT	-9 929 154	-1 570 648	-8 358 506

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

VII.1. PRODUITS :

VII.1.1 REVENUS :

Le chiffre d'affaires hors TVA du groupe STIP est passé de 138 287 350 D au 31 décembre 2023 à 142 820 547 D au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation égale à 4 533 197 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL			
Produits finis	96 938 528	91 765 835	5 172 693
Marchandises	25 060 631	20 200 973	4 859 658
Produits intermédiaires et services	343 895	429 441	-85 546
Prestations de services	0	17 391	-17 391
Ristournes sur ventes	-1 548 365	-1 344 894	-203 471
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL	120 794 688	111 068 745	9 725 943
CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT	22 025 859	27 218 604	-5 192 745
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	142 820 547	138 287 350	4 533 197

VII.1.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2024 à 385 673 D contre 867 577 D au 31/12/2023 enregistrant une baisse égale à 481 905 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Ventes de déchets	0	419 568	-419 568
Quote-part subventions d'investissement de l'exercice	0	3 750	-3 750
Autres Produits	385 673	444 259	-58 587
TOTAUX	385 673	867 577	-481 905

VII.2. CHARGES D'EXPLOITATION :

VII.2.1. ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 80 050 072 D contre 101 418 433 D au 31 décembre 2023, enregistrant une baisse égale à 21 368 361 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Achats d'approvisionnements consommés	46 816 000	69 849 906	-23 033 906
Achats de fournitures et matières consommables	7 768 141	8 566 073	-797 932
Achats de marchandises	300 312	316 204	-15 892
Achats non stockés	11 490 529	13 235 517	-1 744 988
Variation de stocks marchandises et d'approvisionnements	13 675 090	9 450 733	4 224 357
TOTAL ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	80 050 072	101 418 433	-21 368 361

VII.2.2 CHARGES DU PERSONNEL :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 23 593 465 dinars contre 25 127 915 dinars au 31 décembre 2023 enregistrant une diminution égale à 1 534 450 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Salaires bruts	19 406 205	20 519 375	-1 113 170
CNSS et autres charges patronales	3 571 282	3 974 885	-403 604
Autres charges de personnel	615 978	633 655	-17 676
TOTAUX	23 593 465	25 127 915	-1 534 450

VII.2.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 5 999 599 dinars contre 3 915 182 dinars au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation égale à 2 084 416 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Dotations aux amortissements	2 957 856	2 769 402	188 454
Résorption des charges à répartir	70 682	0	70 682
Dotations aux provisions	2 971 061	1 145 780	1 825 281
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	5 999 599	3 915 182	2 084 416

VII.2.4 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée à 9 958 696 dinars en 2024 contre 8 030 768 D en 2023, enregistrant une augmentation égale à 1 927 928 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)			
Location & charges locatives	219 094	202 699	16 395
Entretien et réparations	1 833 844	1 392 793	441 051
Primes d'assurances	1 595 977	1 582 787	13 191
Autres services extérieurs	921 493	633 740	287 752
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)	4 570 408	3 812 019	758 388
AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	417 584	450 628	-33 044
Publicité et propagandes	622 799	232 617	390 183
Frêt et transport	257 579	199 250	58 329
Voyages et déplacements	832 786	637 016	195 769
Missions et réception	214 800	191 574	23 227
Frais postaux et de télécommunication	92 468	177 400	-84 932
Commissions bancaires	1 775 400	832 461	942 939
Formations professionnelles	170 936	86 623	84 313
Jetons de présence et autres rémunérations	355 375	297 500	57 875
Dons et subventions	54 722	50 988	3 734
T. AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION	4 794 450	3 156 058	1 638 391
IMPOTS ET TAXES	593 840	1 062 690	-468 850
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9 958 696	8 030 768	1 927 928

VII.2.5. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes totalisent en 2024 12 760 935 D contre 10 932 434 D en 2023 enregistrant une augmentation égale à 1 828 501 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Intérêts sur emprunts	3 188 167	1 251 088	1 937 079
Intérêts sur crédits de gestion	8 632 110	2 626 204	6 005 907
Pénalités de retard	732 737	6 866 497	-6 133 760
Pertes de Change	796 623	742 701	53 922
Gains de Change	-572 509	-540 113	-32 396
Autres produits financiers	-16 194	-13 943	-2 251
TOTAL	12 760 935	10 932 434	1 828 501

VII.2.6. AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Ce poste arrêté au 31/12/2024 à 3 159 757 D est détaillé comme suit :

Divers produits	193 708
Reprises sur provisions	2 598 095
Reprise sur amortissements	32 161
Transferts de charges	335 793
	3 159 757

VII.2.7. AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Ce poste, arrêté à 109 686 D en 2024, enregistre diverses régularisations inscrites au niveau des sociétés du groupe.

VII.2.8. IMPOT SUR LES SOCIETES :

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 394 928 D en 2024 contre 373 845 D en 2023 enregistrant une hausse égale à 21 083 D.

VII.2.9. RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net consolidé négatif de l'exercice 2024 est arrêté à **-9 929 588** dinars contre **-1 571 126** dinars en 2023, enregistrant une aggravation égale à 8 358 462 dinars.

NOTE N° VIII : ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

NOTE N° VIII-1 : Flux liés à l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation totalisent 16 966 950 D en 2024 et se détaillent comme suit :

- **Amortissements et provisions**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Amortissement des immobilisations incorporelles	16 254	10 000
Amortissement des immobilisations corporelles	2 845 148	2 741 902
Provisions sur immobilisations financières	0	0
Provisions sur stocks	-172 489	30 802
Provisions pour créances douteuses	1 704 441	391 543
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	350 156	-35 732
Provisions /placements	-36 758	7 552
Provisions pour risques et charges	-1 741 757	127 266
Résorption des charges à répartir	70 682	
TOTAL	3 035 676	3 273 333

- **Variation des stocks**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Matières premières	17 520 097	28 918 083	-11 397 985
Autres approvisionnements	9 747 850	9 903 947	-156 097
Produits finis et marchandises	8 863 778	33 705 560	-24 841 782
En-cours de production	7 203 055	6 253 271	949 783
TOTAL	43 334 780	78 780 860	-35 446 080

- **Variation des créances clients**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Clients locaux	9 071 315	9 142 726	-71 411
Clients étrangers	3 286 968	6 300 749	-3 013 780
Clients douteux	18 376 006	15 319 460	3 056 546
Clients, écart de conversion	2 332	31 825	-29 492
Chèques en caisse	2 455 016	9 808 527	-7 353 510
Clients effets à recevoir	5 177 269	1 244 394	3 932 876
TOTAL	38 368 907	41 847 678	-3 478 772

- **Variation des autres actifs courants**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Fournisseurs débiteurs	6 602 852	4 938 549	1 664 303
Charges constatées d'avance	1 038 843	601 068	437 775
Personnel	593 560	358 849	234 712
RRRO & autres avoirs non reçus	0	9 663	-9 663
Etat, crédit de TVA	315 921	354 510	-38 588
Etat, impôts/sociétés à reporter	7 226 316	5 698 972	1 527 344
Etat, rappel d'impôt	0	592	-592
Etat, autres taxes	695 806	354 265	341 541
Produits à recevoir	310 806	0	310 806
Débiteurs divers	15 287	7 500	7 787
TOTAL	16 799 392	12 323 968	4 475 425

- **Variations des fournisseurs et des autres dettes**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Fournisseurs locaux	5 544 058	5 403 010	141 048
Fournisseurs étrangers	10 549 915	25 702 728	-15 152 813
Fournisseurs, effets à payer	33 819	33 819	0
Fournisseurs, factures non parvenues	4 570 027	2 879 276	1 690 752
Fournisseurs d'immobilisations locaux	116 491	116 491	0
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	25 555	25 555	0
Retenues de garantie	127 308	156 565	-29 257
Total des fournisseurs et Comptes rattachés	20 967 172	34 317 443	-13 350 271
Dettes CNSS et Impôts	31 886 465	6 836 261	25 050 203
			0
TOTAL	52 853 636	41 153 704	11 699 932

- **Variations des autres passifs courants**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Clients créditeurs	5 141 901	1 703 333	3 438 568
Personnel	2 718 312	3 237 900	-519 588
Etat, impôts et taxes	18 376 475	35 101 473	-16 724 999
Etat, autres taxes	0	42 726	-42 726
Sociétés du groupe	0	1 001 000	-1 001 000
CNSS	2 838 028	8 772 562	-5 934 534
Créditeurs divers	668 755	54 240	614 515
Charges à payer	53 044	42 384	10 661
Jetons de présence à payer	66 388	24 388	42 000
Héritiers AD	3 156 505	4 909 500	-1 752 996
Compte courant actionnaire	123 160	981 015	-857 855
Produits constatés d'avance	432 826	0	432 826
Divers	46 329	0	46 329
TOTAL	33 621 722	55 870 520	-22 248 799

NOTE N° VIII-2 : FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement totalisent – 11 030 793 D en 2024 et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Immobilisations incorporelles	10 037 847	9 738 312	299 535
Immobilisations corporelles	290 652 757	280 250 124	10 402 633
Immobilisations financières	5 738 225	5 621 644	116 580
Autres actifs non courants	212 045	0	212 045
TOTAL	306 640 873	295 610 080	11 030 793

NOTE N° VIII-3 : FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux affectés aux activités de financement totalisent -1 536 658 D en 2024 et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Emprunts à plus d'un an STIP	11 403 638	8 326 346	3 077 292
Emprunts leasing SOMACOP	29 397	61 303	-31 906
Total emprunts à plus d'un an	11 433 035	8 387 649	3 045 386
Echéances en principal à moins d'un an	2 251 491	7 130 524	-4 879 034
Echéances en principal impayées	1 800 000	1 800 000	0
Crédits de gestion	65 292 810	66 056 341	-763 532
Intérêts courus	1 177 151	705 841	471 310
Intérêts Impayés	589 211	0	589 211
Autres passifs financiers	71 110 663	75 692 707	-4 582 044
TOTAL	82 543 698	84 080 356	-1 536 658

NOTE N° VIII-4 : Rapprochement de la trésorerie de fin d'exercice avec les éléments du bilan

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Valeurs à l'encaissement	1 589 207	0	1 589 207
Banques	5 115 456	1 633 244	3 482 212
Caisses	68 703	58 487	10 216
Banques et autres organismes financiers (débiteurs)	-13 590 597	-12 908 460	-682 136
TOTAL	-6 817 231	-11 216 730	4 399 499

NOTE N° IX : ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan sont arrêtés au 31/12/2024 à 483 918 058 D détaillés comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
ENGAGEMENTS DONNES	358 271 833
- HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS	335 252 711
- CAUTIONS SUR MARCHES - SOMACOP	119 432
- EFFETS ESCOMPTEES	22 899 690
ENGAGEMENTS RECUS	1 950 454
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	123 695 771
TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN	483 918 058

Le détail des engagements par catégorie se présente comme suit :

34.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN
34.1.1. HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénomé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénomé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénomé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénomé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénomé FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BNA								
10 000 000	10 000 000		10 000 000				10 000 000	10 000 000
8 538 600	8 538 600		8 538 600				8 538 600	8 538 600
7 310 000			7 310 000			7 310 000	7 310 000	7 310 000
7 022 500			7 022 500					7 022 500
7 000 000	7 000 000						7 000 000	7 000 000
5 000 000	5 000 000					5 000 000		5 000 000
5 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000
4 900 000	4 900 000						4 900 000	4 900 000
3 400 000	3 400 000		3 400 000			3 400 000	3 400 000	3 400 000
1 462 500	1 462 500							1 462 500
1 400 000	1 400 000		1 400 000					1 400 000
1 102 500	1 102 500							1 102 500
950 000	950 000							950 000
625 000	625 000							625 000
382 500	382 500							382 500
200 000	200 000		200 000			200 000	200 000	200 000
64 293 600	49 961 100		42 871 100			20 910 000	46 348 600	64 293 600
STB								
2 000 000							2 000 000	2 000 000
5 000 000						5 000 000	5 000 000	5 000 000
9 000 000						9 000 000		9 000 000
5 000 000						5 000 000		5 000 000
3 265 000							3 265 000	3 265 000
8 673 000							8 673 000	8 673 000
11 042 000						11 042 000		11 042 000
11 000 000						11 000 000	11 000 000	11 000 000
54 980 000	0	0	0	0	0	41 042 000	29 938 000	54 980 000
BH								
18 580 000	18 580 000					18 580 000		18 580 000
10 986 666	10 986 666		10 986 666			10 986 666		10 986 666
17 650 000	17 650 000							17 650 000
11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000		11 890 000
18 350 000	18 350 000							18 350 000
36 000 000		36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000		36 000 000
113 456 666	77 456 666	47 890 000	58 876 666	47 890 000	47 890 000	77 456 666	0	113 456 666
ATB								
4 000 000	4 000 000						4 000 000	4 000 000
3 050 000	3 050 000					3 050 000	3 050 000	3 050 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
8 700 000	7 050 000	0	0	0	0	3 050 000	8 700 000	8 700 000

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénomme ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénomme Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénomme STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénomme AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénomme FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL	
AMENBANK									
7 000 000							7 000 000	7 000 000	000
1 200 000					1 200 000			1 200 000	000
850 000						850 000	850 000	850 000	000
9 050 000	0	0	0	0	1 200 000	850 000	7 850 000	9 050 000	000
UBCI									
6 000 000							6 000 000	6 000 000	000
11 500 000	11 500 000			11 500 000	11 500 000			11 500 000	000
17 500 000	11 500 000	0	0	11 500 000	11 500 000	0	6 000 000	17 500 000	000
ZITOUNA									
7 000 000	7 000 000		15 000 000	15 000 000		7 000 000		7 000 000	000
3 000 000	3 000 000	15 000 000			15 000 000	3 000 000		3 000 000	000
5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000		5 000 000		5 000 000	000
5 000 000	5 000 000	5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	000
20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	5 000 000	20 000 000	000
BHLEASING									
2 310 392	2 310 392							2 310 392	892
2 310 392	2 310 392	0	0	0	0	0	0	2 310 392	892
FISC									
13 731 019		13 731 019						13 731 019	019
31 231 034					31 231 034			31 231 034	034
44 962 053	0	13 731 019	0	0	31 231 034	0	0	44 962 053	053
335 252 711	168 278 158	81 621 019	121 747 766	79 390 000	111 821 034	163 308 666	103 836 600	335 252 711	711

La société doit réclamer les mainlevées des garanties accordées sur tous les crédits totalement remboursés.

IX.1.2. EFFETS ESCOMPTES	
CLIENTS	MONTANTS
SOMACOP	11 888 288
STE JOMAA S.A	8 313 616
COMET	722 026
TUNICOM	626 015
SIMATRA	520 714
GROS PNEUS	215 462
I.C.A.R	170 167
SICAME	126 581
ICAR	90 213
SET CAR	85 083
SITAR	61 753
STE IND ASSEMBLAGE AUTO TRUCK	
SINAAT	56 854
SIMMA	22 918
TOTAL	22 899 690

IX.1.3 ENGAGEMENTS RECUS :			
SOCIETE	CLIENTS	MONTANTS	OBSERVATIONS
STIP	Bechir LOUATI	1 000 000	Enregistré à la REAS 1 ^{er} Bureau-Tunis le 17/10/2005 sous le n° 5607406
STIP	Mondher ELGHALI TUNICOM - STIP	500 000	Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana le 16/07/2014 sous le n° 14606444
SOMACOP	Hypothèques (Clients)	331 022	
SOMACOP	Cautions bancaires sur marchés	119 432	
	TOTAL GENERAL	1 950 454	

IX.1.4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES
--

DESIGNATION	MONTANTS	OBSERVATIONS
CAUTIONS DOUANIERES - BH	5 329 985	BH
CAUTIONS DOUANIERES – BH	778 285	BH
AUTRES CAUTIONS DOUANIERES	500 000	BH - DOUANE MISE A LA CONSOMMATION
TRANSTU	183 401	CAUTION DEFINITIVE / (MARCHE) - BH
OMPP	300	
LETTRE DE GARANTIE	111 800	BH
SNCFT	12 000	BH
SIOC	1 000 000	BH
Montasser DRIDI	20 000 000	Banque ZITOUNA
Montasser DRIDI	47 890 000	BH
AFRICA Holding	47 890 000	BH
TOTAL	123 695 771	

TUNIS, LE 8 OCTOBRE 2025

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
« STIP » SA.
BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD
BP N°77 TUNIS. 1003 EL KHADRA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE STIP
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale en date du 30 Août 2023, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- **RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

I.1. **Opinion :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe de la **Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan, ainsi que les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2024.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total net de bilan égal à **204 659 415 D**, un résultat net déficitaire égal à **-9 929 154 D** et des flux d'exploitation positifs de **16 966 950 D**. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration en date du 7 octobre 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe STIP au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

I.2. **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I.3. Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2024 :

Le montant brut des créances clients est arrêté au 31 décembre 2024 à 38 368 907 D contre 41 847 678 D au 31 décembre 2023 enregistrant ainsi une diminution nette égale à 3 478 771 D.

Les créances douteuses sont passées de 15 319 460 D en 2023 à 18 376 006 D au 31/12/2024 en hausse de 3 056 546 D.

Parallèlement, les provisions pour créances clients ont été portées de 15 319 459 au 31/12/2023 à 17 023 900 D au 31 décembre 2024 en hausse de 1 704 441 D.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen de la situation juridique des clients, la revue de l'ancienneté des créances, l'historique des encaissements (y compris les encaissements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ou accords de paiements ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des principaux créanciers)

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant ces estimations.

I.4. Paragraphes d'observations :

I.4.1 Notification de redressement douanier :

Nous attirons votre attention sur la Note II.2.8 aux états financiers qui décrit l'incertitude relative au différend opposant actuellement la société aux services de la Douane concernant une affaire portant sur le non-rapatriement des produits des exportations pour la période 1999 - 2005.

A ce jour, la Direction Générale a apuré avec les parties concernées la majorité des dossiers réclamés par la Douane.

Au stade actuel des procédures, bien que l'issue finale associée à cette situation ne peut être déterminée, le management de la société estime que la position de la société est parfaitement défendable et donc d'être en droit de ne constater aucune provision dans les états financiers.

I.4.2 Événement postérieur à la date de clôture :

Ainsi qu'il est indiqué à la Note II.4 aux états financiers, postérieurement au 31 décembre 2024, une grève a été décidée par le nouveau bureau syndical de la société STIP et a couvert la période allant du 13 mars au 2 avril 2025.

Cette grève a notamment perturbé la production, les ventes et a retardé le dédouanement des importations de matières premières.

L'impact financier de cette grève sur les comptes de 2025 ne peut être actuellement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

I.5. Rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion consolidé incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion consolidé et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion consolidé par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion consolidé semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion consolidé, nous sommes tenus de la signaler.

Mais nous n'avons rien à signaler à cet égard.

I.6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

I.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous devons procéder à des vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2021, nous avons examiné les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers de la STIP. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau de la formalisation des procédures de collecte de l'information financière ainsi que des procédures appropriées permettant notamment de les contrôler.

La stabilisation des structures nécessite la finalisation de l'organigramme et la mise en place d'un manuel de procédures répondant aux besoins urgents du groupe.

Il est à noter que la STIP a lancé courant l'année 2024 un nouveau système d'information « SAGE X3 » actuellement en phase de test- répondant mieux aux besoins de la société en matière de production et de présentation de son information financière.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes consolidés de la STIP avec la réglementation en vigueur.

Nous avons cependant noté au niveau de la SOMACOP que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes des valeurs mobilières aux noms des actionnaires, ne sont pas encore entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 28 Août 2006.

II.3. Continuité de l'exploitation : Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous attirons votre attention sur la Note II.2.1 aux états financiers, en effet, en raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2024, les capitaux propres des sociétés du groupe STIP sont inférieurs à la moitié de leur capital social respectif.

- Les capitaux propres de la STIP ont été arrêtés à 6 066 397 D pour un capital de 12 623 469 D soit 245 375 D en deçà de la moitié du capital social.
- Les capitaux propres de la SOMACOP ont été arrêtés à -598 276 D pour un capital de 595 000 D.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, les Conseils d'Administration des sociétés STIP et SOMACOP doivent, dans les quatre mois de l'approbation de leurs comptes respectifs, provoquer la réunion d'Assemblées Générales Extraordinaires à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

De même, les capitaux propres de la société AMINE PLUS TIRE ont été arrêtés à - 1 388 658 D soit 1 888 558 D en deçà de 50% du capital social correspondant au minimum exigé par les dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.

Conformément aux dispositions de cet article, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée dans les deux mois de la constatation des pertes pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société.

II.4. Respect des dispositions de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ne s'est pas réunie dans les 6 mois de la date d'arrêté des comptes. Ceci est contraire aux dispositions de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales.

II.5. Acquisition par la société de ses propres actions :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 31 Décembre 2024, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement le 1er Février 2023, a approuvé la mise en vente de ces actions.

Les Commissaires aux comptes

Néjiba CHOUK

DIRECTEUR GENERAL

CABINET NEJIBA CHOUK

Hassen BOUAITA

Directeur Associé

F M B Z KPMG TUNISIE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, dans les états financiers consolidés.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. OPERATIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

En application du paragraphe II-1 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, sont soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration :

« Toute convention conclue directement ou par personne interposée, entre la société d'une part et le président du Conseil d'Administration, son administrateur délégué, son directeur Général, l'un de ses directeurs Généraux adjoints, l'un de ses administrateurs ou l'un des actionnaires personne physique y détenant directement ou indirectement une fraction de droit au vote supérieure à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part ».

Ces opérations se détaillent comme suit :

1/ Selon la convention de cession de créance datée du 2 juillet 2024, Mr Montasser DRIDI a cédé à la société STIP sa créance en compte courant actionnaire ouvert auprès de la société AFRICA HOLDING à hauteur de 1 001 000 D afin de permettre à la STIP de rembourser la totalité du prêt qu'elle a obtenu auprès de la société AFRICA HOLDING. La société AFRICA HOLDING et la STIP ont convenu de procéder à la compensation entre :

- La dette de la STIP envers la société AFRICA HOLDING d'un montant égal à 1 001 000 D,
- Et la créance cédée par Mr Montasser DRIDI de 1 001 000 D.

La dette de la STIP envers la société AFRICA HOLDING s'est trouvée ainsi totalement éteinte par voie de compensation.

2/ Au cours de l'exercice 2024, et suivant le protocole d'accord tripartite en date du 15 juillet 2024 conclu entre les sociétés STIP, SOMACOP et Mr. Montasser DRIDI, Président du Conseil d'Administration de la STIP, ce dernier a affecté 939 000 D de son compte courant ouvert sur les livres de la STIP au règlement des créances détenues par la STIP sur la SOMACOP. La SOMACOP a accepté la prise en charge de son passif envers la STIP par Mr. Montasser DRIDI et l'a affecté en compte courant actionnaire sur ses livres pour le même montant.

3/ Suivant le protocole d'accord signé en date du 31 décembre 2024 entre Monsieur Montasser Dridi, la société STIP, la Société Maghrébine de Commercialisation de Pneumatiques « SOMACOP » et la société AMINE PLUS TIRE, Mr. Montasser Dridi a affecté 1 500 000 D de son compte courant actionnaire sur les comptes de la STIP au règlement de :

- La dette de la société AMINE PLUS TIRE inscrite sur les livres de la STIP en compte courant AMINE PLUS TIRE nette de retenue à la source pour 326 882 D.
- La dette de la société SOMACOP inscrite sur les livres de la STIP en compte courant SOMACOP pour 49 082 D.
- La dette de la société SOMACOP inscrite sur les livres de la STIP en compte fournisseur SOMACOP nette de retenue à la source pour 1 124 036 D.

Les sociétés AMINE PLUS TIRE et SOMACOP ont accepté la prise en charge de leurs passifs envers la société STIP et l'ont affecté en comptes courants associés sur leurs livres.

II. POURSUITE DES CONVENTIONS ANTERIEURES A 2024 :

L'exécution des conventions suivantes autorisées au cours des exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 202' a évolué comme suit :

II. 1. OPERATIONS AVEC LES HERITIERS DE FEU Abdelkader DRIDI, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STIP JUSQU'AU 22 AOUT 2022 :

Par suite du décès de Feu Abdelkader DRIDI, survenu le 22 août 2022, son compte courant créateur, ouvert dans les livres de la STIP, suivant autorisation du Conseil d'Administration en date du 02/11/2016, a été affecté entre ses héritiers suivant acte notarié en date du 2 juin 2024 enregistré sur le registre du premier notaire sous le numéro 24/111, pages 67/68 comme suit :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - Madame Nadia DRIDI | : 1 400 000 D |
| - Madame Sonia Dridi | : 1 400 000 D |
| - Madame Basma Dridi | : 1 400 000 D |
| - Monsieur Safouen DRIDI | : 1 400 000 D |
| - Monsieur Mohamed Dridi | : 1 400 000 D |
| - Monsieur Montasser Dridi | : 3 000 000 D |

Les soldes des comptes courants des héritiers de feu Mr. Abdelkader DRIDI, après déduction des avances perçues, se détaillent comme suit :

- | | | |
|--------------------------|---|-------------|
| - Madame Nadia DRIDI | : | 1 300 000 D |
| - Madame Sonia Dridi | : | 1 300 000 D |
| - Madame Basma Dridi | : | 1 300 000 D |
| - Monsieur Safouen DRIDI | : | 1 200 000 D |

- Monsieur Mohamed Dridi : 1 400 000 D
- Monsieur Montasser Dridi : 3 000 000 D

Suivant acte d'échange en date du 6 septembre 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1^{er} Bureau le 2 octobre 2024 sous le N°24203478, Mesdames Nadia, Sonia, et Basma DRIDI ont transféré les soldes de leurs comptes courants ouverts sur les livres de la STIP à Monsieur Montasser DRIDI avec pour date d'effet, la date du décès de feu Mr. Abdelkader DRIDI soit le 22 août 2022 portant les soldes des comptes courants des héritiers de feu Mr. Abdelkader DRIDI à :

- Madame Nadia DRIDI : 0 D
- Madame Sonia Dridi : 0 D
- Madame Basma Dridi : 0 D
- Monsieur Safouen DRIDI : 1 200 000 D
- Monsieur Mohamed Dridi : 1 400 000 D
- Monsieur Montasser Dridi : 6 900 000 D

Dans le cadre d'un assainissement financier partiel des sociétés du groupe STIP, Monsieur Montasser DRIDI a réparti le solde de son compte courant associé créateur ouvert dans les livres de la STIP entre la STIP et ses filiales SOMACOP et AMINE PLUS TIRE afin d'apurer les comptes courants débiteurs inter sociétés du groupe.

Par suite des sus dites opérations intervenues en 2024, les soldes des comptes courants héritiers de feu Abdelkader Dridi ouverts dans les livres de la STIP, sont arrêtés au 31 décembre 2024 comme suit:

- Monsieur Safouen DRIDI : 1 200 000 D
- Monsieur Mohamed Dridi : 1 400 000 D
- Monsieur Montasser Dridi : 556 505 D

Par ailleurs, le solde créateur du compte courant de Monsieur Montasser Dridi ouvert sur les comptes de la SOMACOP s'élève au 31 décembre 2024 à 123 160 D.

Le compte courant de Monsieur « Montasser DRIDI » inscrit sur les livres de la société AMINE PLUS TIRE présente, au 31 décembre 2024, un solde créateur de 669 295 dinars.

Cautions personnelles et solidaires de Monsieur Montassar DRIDI au profit des banques ZITOUNA et BH :

Par acte enregistré à la recette des finances, Monsieur Montassar DRIDI a accordé sa caution personnelle et solidaire du crédit de gestion accordé par la Banque ZITOUNA à la STIP pour une valeur égale à 20 000 000 D.

Par acte enregistré à la recette des finances, Monsieur Montassar DRIDI a accordé sa caution personnelle et solidaire du crédit de gestion accordé par la BH à la STIP pour une valeur égale à 47 890 000 D.

II.2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE AFRICA HOLDING :

Le compte courant créateur de la société AFRICA HOLDING (principal actionnaire de la STIP) ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'administration en date du 02/11/2016, arrêté à 1 001 000 dinars au 31 décembre 2023 a été remboursé au 31 décembre 2024.

Par acte enregistré à la recette des finances, la société AFRICA HOLDING a accordé sa caution personnelle et solidaire du crédit de gestion accordé par la BH à la STIP pour une valeur égale à 47 890 000 D.

II.3. OPERATIONS AVEC LA SMTP (FILIALE MAROCAINE DE LA STIP) :

Au cours de l'exercice 2024 aucune opération commerciale avec la SMTP n'a été réalisée.

Il est à rappeler que par suite de l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la SMTP par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la STIP a constaté en 2017 des provisions pour couvrir la totalité des comptes de la SMTP.

Par suite du jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 12 juillet 2018 stipulant la cessation de paiement et le règlement judiciaire de la SMTP, et compte tenu de l'importance des dettes privilégiées de la SMTP, la STIP a annulé toutes ses créances envers la SMTP. Sa participation au capital a été totalement provisionnée.

II.4. OPERATIONS ENTRE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC (SIOC) ET LA STIP

Le compte de la société SIOC, dans laquelle Monsieur Montassar DRIDI est administrateur, présente au 31 décembre 2024 un solde client débiteur égal à 337 659 D. Aucun mouvement n'a été enregistré sur ce compte en 2024.

II.5. OPERATIONS ENTRE LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE ET LA SOCIETE TAP :

La société AMINE PLUS TIRE a signé avec la TAP un contrat de location d'un dépôt pour le commerce de pneumatiques, d'une superficie de 305 m², sis à la Zone Industrielle de Ben Arous, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 1 000 dinars, avec une augmentation annuelle de 5 %.

Ce contrat prend effet à compter du 1er octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2020 et est renouvelable par tacite reconduction.

Un protocole d'accord conclu entre les deux parties prévoit l'augmentation du loyer mensuel hors TVA à 1 307 dinars à partir du 1er avril 2021, sans remettre en cause les autres clauses du contrat initial ci-dessus indiqué.

La charge supportée à ce titre en 2024 s'est élevée à 18 390 dinars, totalement réglée. Au 31 décembre 2024 le compte fournisseur TAP présente un solde débiteur égal à 85 442 dinars.

II.6. OPERATIONS ENTRE LA SOCIETE SOMACOP ET LA SOCIETE SIOC :

La SOMACOP a signé avec la Société Industrielle des Ouvrages en Caoutchouc « SIOC » un contrat de location d'un fonds de commerce, sis à Sfax, moyennant un loyer mensuel hors TVA égal à 2.000 D avec une augmentation biennale de 5% prenant effet à compter du 1er Juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2022 et renouvelable par tacite reconduction.

Cette opération a été autorisée à postériori par votre conseil d'administration réuni le 18 juin 2021.

Lors de la facturation des loyers par la SIOC au titre de 2024, l'augmentation de 5% a été appliquée à partir du troisième trimestre. La charge supportée à ce titre par la société s'est élevée à 25 834 D.

II.7. EMPRUNTS NON COURANTS CONTRACTES PAR LA STIP :

Au 31 décembre 2024, la STIP est en phase avec les échéanciers ayant fait l'objet d'accords transactionnels avec les établissements bancaires relatifs à ses engagements antérieurs à 2016. L'évolution des sus dits accords transactionnels se présente comme suit :

DESIGNATION BANQUES	ACCORDS TRANSACTIONNELS	REGLEMENTS 2020 - 2023	SOLDES AU 31/12/2023	REGLEMENTS 2024	SOLDES AU 31/12/2024
STB	19 000 000	15 500 000	3 500 000	3 500 000	0
BNA	13 000 000	10 000 000	3 000 000	2 200 000	800 000
AB	4 725 000	4 725 000	0	0	0
ATTIJARI BANK	2 500 000	2 500 000	0	0	0
BFT	3 000 000	3 000 000	0	0	0
UIB	900 000	900 000	0	0	0
TOTAL	43 125 000	36 625 000	6 500 000	5 700 000	800 000

Le crédit auprès de la BNA a été soldé en 2025.

III. OPERATIONS SOUMISES A AUTORISATION, APPROBATION ET AUDIT :

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du PDG, du Directeur Général et des membres du Conseil d'Administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes.

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du Président, du Directeur Général et des membres du Conseil d'Administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes.

1/ Par décision du Conseil d'Administration en date du 30 août 2023, Monsieur Montassar DRIDI a été nommé président du Conseil pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration, tenu le 2 septembre 2025, a décidé d'allouer une rétribution au président du Conseil d'Administration intitulée rémunération spéciale pour des missions

spécifiques égale à 200 000 D nets et ce, au titre des années 2024 et 2025. La rétribution relative à l'exercice 2024 a été constatée parmi les charges de l'exercice.

2/ Par décision du Conseil d'Administration, tenu en date du 30 août 2023, la rémunération de Monsieur Khemis BABA, Directeur Général de la société a été portée à 10 000 D nets par mois (soit 120 000 D nets par an) avec attribution d'une voiture de service et des bons de carburant à raison de 500 litres par mois à titre d'avantages en nature avec effet à partir du 1er janvier 2023.

Monsieur Khemis BABA, Directeur Général de la société a perçu une rémunération au titre de l'exercice 2024 égale à 120 000 D.

3/ Les membres du Conseil d'Administration de la STIP sont rémunérés par des jetons de présence.

L'AGO du 15/11/2024 a alloué au titre de l'exercice 2023 des jetons de présence à hauteur de 2 500 Dinars net par séance pour chaque administrateur avec un maximum de 10 000 net par administrateur.

La charge comptabilisée à ce titre au cours de l'exercice 2024 s'élève à 109 375.

4/ En date du 07 Septembre 2023 le Conseil d'Administration de la SOMACOP a reconduit Monsieur Mehdi DRIDI en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice comptable 2025. Aucune rémunération n'a été prévue à ce titre.

5/ En date du 03 Mars 2020, le Conseil d'Administration de la SOMACOP a nommé Monsieur Montassar DRIDI en qualité de Directeur Général, sa rémunération mensuelle nette a été fixée à 3 000 D.

Le Conseil d'Administration de la SOMACOP, réuni le 15 novembre 2024, a décidé de mettre fin à ses fonctions par suite de l'expiration de son mandat d'administrateur et de le nommer en tant que Directeur Général Adjoint avec maintien de sa rémunération. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Slim El Ouari en tant que Directeur Général pour une période de deux années et ce, à partir du 16 novembre 2024 en lui attribuant une rémunération mensuelle nette de toutes retenues égale à 5 000 dinars.

6/ Les membres du Conseil d'Administration de la SOMACOP sont rémunérés par des jetons de présence qui seront fixés par l'assemblée générale statuant sur les états financiers annuels. L'assemblée générale, réunie le 15 novembre 2024, a fixé les jetons de présence au titre de l'exercice 2023 à 2 000 dinars par séance dans la limite de 4 000 dinars par an pour chaque administrateur. Ces jetons ont été comptabilisés parmi les charges de 2024.

Les obligations et engagement de la SOMACOP envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Nature des rémunérations	Direction générale			Conseil d'administration	
	Charge de l'exercice	Charges sociales	Passifs au 31/12/2024	Charge 2024 (**)	Passifs au 31/12/2024

Avantages à court terme*	53 343	10 065	0	46 000	66 388
--------------------------	--------	--------	---	--------	--------

(*) Le montant tient compte de la rémunération de Monsieur Montassar DRIDI

(**) Le montant correspond aux jetons de présence relatifs aux exercices 2022 et 2023 pour les montants respectifs de 24 000 dinars et 22 000 dinars

IV. OPERATIONS INTERDITES :

En application du paragraphe III de l'article 200 du code des sociétés commerciales, il est interdit au Président du conseil, au Directeur Général et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'entre eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

Au cours de l'exercice 2024, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

Fait à Tunis, le 08 OCTOBRE 2025

Les Commissaires aux comptes

Néjiba CHOUK

Hassen BOUAITA

DIRECTEUR GENERAL

Directeur Associé

CABINET NEJIBA CHOUK

F M B Z KPMG TUNISIE